

Société

Les majeurs protégés se font de plus en plus vulnérables selon une étude

Publié le 29/10/25 -
15h25



Présentant une vulnérabilité accrue, les majeurs protégés se font aussi plus âgés. Leurs conditions de vie se détériorent, entre isolement social, difficulté d'accès aux soins ou à un habitat adapté, et ce malgré le développement de l'habitat inclusif. Une étude se penche sur leurs profils et leurs besoins, ainsi que sur ceux de leurs aidants.



Une étude de l'Ancreai alerte sur la hausse de la vulnérabilité chez les majeurs protégés, plus âgés et isolés. (Morcillo/BSIP)

Qui sont les majeurs protégés, quels sont leurs besoins ? C'est le sujet d'une étude publiée en mai dernier par l'Association nationale des centres régionaux d'études d'actions et d'informations (Ancreai) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et mise à jour en octobre. Commanditée par la Direction générale de la cohésion sociale, elle s'attache, à partir de données de 2023, à dresser le portrait des majeurs protégés et s'intéresse à leurs parcours, leurs besoins, et l'évolution de leurs conditions de vie. Le constat final dressé par la fédération alerte : les conditions de vie des majeurs protégés se dégradent, entre isolement, accès aux soins difficile, et difficulté à trouver un habitat adapté à leur condition.

Une vulnérabilité croissante

L'étude de l'Ancreai fait état d'une vulnérabilité croissante des majeurs protégés, due à plusieurs facteurs que sont le handicap (61%), les troubles psychiques (53%) ou encore l'âge (29%) et la précarité sociale. Majoritairement masculine, cette population se fait vieillissante. L'âge moyen des femmes est ainsi de 62,9 ans, et de 55,8 ans pour les hommes. La moitié, voire plus, se situe sous le seuil de pauvreté, avec seulement 15% exerçant une activité professionnelle. Côté santé, là encore, plus de la moitié d'entre eux (58%) suivent un traitement psychiatrique ou médical régulier. Près des deux tiers de ces majeurs protégés perçoivent des prestations liées à une situation de handicap : 51% touchent ainsi l'allocation aux adultes handicapés, contre 48% lors de la dernière étude en 2015. L'enquête fait état de situations diverses, distinguant sept profils différents (handicap psychique, dépendance liée à l'avancée en âge, handicap inférieur à 60 ans, autres situations de handicap, suivi psychologique ou psychiatrique, vulnérabilité sociale, autres situations).

Des conditions de vie dégradées

À travers plusieurs entretiens auprès de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) ou auprès de majeurs protégés, l'étude alerte sur la dégradation des conditions de vie de ces derniers. À commencer par un accès aux soins limité. Un service mandataire explique ainsi : *"La limite, c'est souvent le refus de soins ou le déni de la maladie qui entravent la prise en charge que pourrait faire le mandataire judiciaire auprès de la personne."* Les mandataires soulignent un *"désengagement du secteur de la psychiatrie"*, entraînant un manque de places pour les personnes atteintes d'un trouble psychique.

Isolement social, accès de plus en plus difficile aux soins mais aussi à un habitat adapté à leur situation font partie du quotidien des majeurs handicapés, malgré une attention de plus en plus portée vers l'habitat intermédiaire par les pouvoirs publics (lire notre [article](#)). En 2023, l'étude estime que près de six majeurs protégés sur dix vivaient à domicile. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées est le second mode d'habitat privilégié (21%), tandis que 12% vivent dans un établissement pour personnes en situation de handicap. Seulement 1,5% d'entre eux vivent dans un habitat inclusif.

Face à ces conditions de vie, plusieurs attentes ont été exprimées par les mandataires professionnels et les proches des majeurs protégés, qui demandent plus d'information, de formation et de soutien. Du côté des MJPM, les attentes s'articulent davantage autour des partenariats avec le secteur de la santé et de la formation. Les mandataires proposent également le développement de la pair-aidance au sein des services de protection juridique, pour intervenir auprès des personnes en rétablissement et

soutenir le mandataire, mais aussi pour bénéficier d'expertise et de vécu. Les proches, eux, dénoncent une absence de relais pour permettre au majeur protégé de partir en vacances avec une autre personne. Une manière, selon eux, de lutter contre l'isolement.

Inès Evrain

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>